

Zeitschrift: Tätigkeitsbericht / Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege = Rapport des activités / Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1974-1975)

Rubrik: Société de patronage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. Société de patronage

1. Financement de la Fondation

Deux assemblées des membres de la Société de patronage ont eu lieu, respectivement en 1974 et en 1975. Les comptes et bilan présentés par M. Louis Frey, reviseur, ont été approuvés. L'assemblée des membres du 7 novembre 1974 au château de Lenzbourg a accepté une modification de l'article 3 des statuts, à savoir l'augmentation des cotisations annuelles pour cantons et communes de 1 à 2 centimes par habitant. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la cotisation annuelle minimum de 100 francs reste inchangée.

La Société de patronage a cherché à mobiliser toutes les possibilités de financement pour la Fondation appelée à exécuter des tâches de la plus haute importance. Nous avons renoncé à un gros effort de recrutement de membres individuels pour éviter de débaucher des membres de nos organisations fondatrices auxquelles nous sommes redevables de contributions importantes. Nous nous sommes donc adressés exclusivement à des organisations professionnelles telles que la Fédération des médecins suisses et la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA. Le nombre de nos membres individuels s'élève aujourd'hui à 504, y compris les 58 nouvelles adhésions de l'année 1975, alors que la Société compte 26 membres collectifs.

Comme vous le savez, nous nous sommes efforcés d'obtenir des subventions de l'Etat après que le financement des activités des trois premières années ait été principalement à charge de l'industrie privée. Les résultats de ces efforts n'ont pas été très satisfaisants, exception faite de la subvention fédérale de 100 000 francs déjà annoncée lors de la dernière assemblée. A ce jour, seuls Uri, Schwyz, Lucerne et Glaris, donc principalement les cantons de la Suisse primitive, nous ont fait parvenir des contributions qui restent évidemment à la mesure de leurs faibles ressources propres. Les cantons de Berne et de Zurich nous ont annoncé des subventions qui ne diffèrent guère, en chiffres absolus, de celles évoquées. Les communes nous ont fourni dans l'ensemble un meilleur apport financier, qui reste toutefois encore insuffisant. En 2^e position après la ville de Zurich, nous trouvons la ville de Bienne. L'appel adressé à l'industrie privée pour la reconduction des contributions généralement triennales pour une nouvelle période de trois ans a été entendu dans la plupart des cas, bien que nous ayons à enregistrer des défections, et la situation défavorable des entreprises en 1975 explique que plus d'une contribution ait encore été réduite.

La Société de patronage a pour tâche unique de recruter des membres et de réunir, ce faisant, les fonds indispensables à l'activité de la Fondation. Il est évident que le meilleur fondement de cette action publicitaire, ce sont les réalisations à porter à l'actif de la Fondation.

Les contributions se répartissent actuellement comme suit (pourcentages approximatifs):

Organisations fondatrices	7 %
Enterprises et associations	41 %
Membres individuels	11 %
Confédération	33 %
Cantons	3 %
Communes	5 %

Comme nous vous l'avons indiqué, les contributions reçues au titre de 1975 n'atteindront probablement pas tout à fait le niveau de l'année dernière. La Fondation ne pourra poursuivre avec succès ses diverses activités qu'à condition que nous réussissions à lui fournir à l'avenir également des recettes comparables à celles de 1975.

La Société de patronage a fait parvenir en 1974 324 000 francs à la Fondation sur la base d'un montant total de contributions reçues de 323 771 francs. Le capital s'établissait à fin décembre à 174 francs.

2. Réélection du Comité

En 1975, le mandat du Comité, élu pour une période de 4 ans, arrivait à échéance. Messieurs E. Choisy, W. Messmer et S. Schweizer ont alors manifesté leur désir de se retirer du Comité. Les deux premiers pour raison d'âge, M. Messmer pour surcharge professionnelle. Je tiens à exprimer à ces trois membres sortants notre profonde reconnaissance pour l'activité qu'ils ont déployée au sein du Comité directeur. Le Dr S. Schweizer nous a rendu d'éminents services en sa qualité de président de la Société de Banque Suisse et d'homme doué d'une grande perspicacité et d'une parfaite compréhension pour les problèmes de la Fondation. M. le conseiller aux Etats Choisy, ingénieur de renommée mondiale, a toujours visé l'intérêt général comme il se doit pour un technicien de valeur. M. Messmer, président de la Société suisse des entrepreneurs, était prédestiné à comprendre les objectifs de nos organisations du point de vue du constructeur intervenant dans le milieu naturel.

Nous avons été heureux de pouvoir proposer, pour prendre la relève des personnalités sortantes, trois autres représentants d'entreprises de premier plan, que j'aimerais remercier d'ores et déjà pour l'intérêt qu'ils portent à la cause de la protection du paysage. Il s'agit du Dr Max Gloor, directeur général de Nestlé Alimentana SA à Vevey, du Dr Stefan Schmidheiny, directeur de Eternit SA à Niederurnen et du Dr Gustav Tobler, directeur général de l'Union de Banques Suisses à Zurich.

MM. Dr H. Wolfer (président), Winterthour, Dr R. Schatz (président de la Fondation), conseiller national, St-Gall et prof. Dr O. Reverdin, con-

seiller aux Etats, Genève, furent également réélus pour une période de 4 ans.

Soulignons que l'assemblée des membres du 31 octobre 1975 à Bienne à élu à l'unanimité tous les membres de son nouveau Comité.

Les statuts prévoient la composition suivante du Comité directeur: un membre de la Ligue suisse pour la protection de la nature, un membre de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, un membre de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, et un membre du Club alpin suisse. Ces personnes sont désignées par leurs organisations respectives et ne sont donc pas élues par l'Assemblée. Il s'agit de MM. Dr W. Plattner, St-Gall, A. Eberle Zurich, Dr Stüdeli, Berne et H. Meier, Horgen.

Fondation suisse
pour la protection et l'aménagement du paysage

Le président
de la Fondation:
Dr R. Schatz

Le président
de la Société de patronage:
Dr H. Wolfer

Le directeur:
H. Weiss